

### Vers une interdiction de la pêche électrique dans l'Union Européenne

**Le Parlement européen a voté le 16 janvier 2018 un amendement visant à interdire la pêche électrique en Europe.**

Aujourd'hui, le Parlement européen a voté l'interdiction de la pêche électrique dans l'Union européenne. Il a voté un amendement visant à interdire complètement le recours au courant électrique impulsif lors de la pêche par 402 voix contre 232 avec 40 abstentions. **Humanité et Biodiversité se réjouit de ce vote qui pourrait mettre fin à cette pratique de pêche dangereuse pour la faune marine sur le territoire de l'Union Européenne.** C'est en tout état de cause un signal fort et positif envoyé au Conseil et à la Commission européenne.

Pour rappel, la pêche électrique est une technique qui consiste à l'envoi d'impulsions électriques puissantes sur le fond marin afin de déloger les poissons de fonds qui y vivent et de les diriger vers les filets de pêche. Inventée en 1992 au Pays-Bas, cette pratique a déjà été interdite par l'Union Européenne en 1998. Toutefois, les Pays-Bas ont obtenu en 2007 une dérogation à titre expérimental au près de la Commission européenne. Cette dérogation prévoyait que 5% des flottes de chalutiers à perches de chaque pays membre pourraient faire l'usage de cette technique et uniquement en Mer du Nord.

En 2016, sur demande des Pays-Bas, la Commission européenne s'était prononcée comme favorable à l'élargissement de cette dérogation à tous les types de chalutiers (filets électrifiés, etc.) en maintenant un seuil de 5% des flottes de chaque pays membre et toujours limité à la Mer du Nord. Ce seuil pourra être levé au bout de 4 ans si l'expérience prouve qu'aucun effet néfaste n'est produit sur la faune marine par cette pratique. Cette généralisation à d'autres types de chalutiers permettrait aux pêcheurs d'user de cette technique pour d'autres espèces que les poissons ou crustacés de fond. Cette mesure proposée par la Commission européenne faisait partie du texte soumis au Parlement européen mardi 16 janvier 2018. Ce texte très long regroupe un ensemble de nouvelles règles par modification, actualisation ou abrogation d'une trentaine de règlements antérieurs. D'autres règles de pêches communes ont été adoptées par le Parlement européen comme la simplification des règles relatives aux engins de pêche, une plus grande flexibilité laissée aux bassins régionaux maritimes, de nouvelles règles sur les captures de stocks vulnérables (poissons juvéniles), l'arrêt ou la limitation de la pêche dans certaines zones et/ou durant certaines périodes.

Du point de vue des conséquences de ce types de pêche, ses soutiens affirment qu'elle est plus écologique que d'autres types de pêches puisqu'elle permet d'utiliser moins de carburant, qu'elle limite en partie les prises non recherchées et qu'elle est moins destructrice pour les fonds marins (raclage par des chalutiers). Cependant, cette position est contestée par quelques scientifiques et les ONG qui lui reprochent ses conséquences traumatiques pour toute la faune des fonds marins (éponges, crustacés, poissons, etc.) ainsi qu'une forte mortalité sur les œufs et les larves. Certains pêcheurs, notamment français, dénoncent la surexploitation des ressources halieutiques, notamment les soles, par les pêcheries néerlandaises pratiquant ce type de pêche en Mer du Nord. Les scientifiques sont aussi prudents et soulignent le manque de connaissances à l'égard de cette pratique et de ses conséquences. En 2016, le Conseil international pour l'exploration de la mer en appelait



au principe de précaution avant toute généralisation de la dérogation et demandait d'améliorer les connaissances scientifiques sur les impacts de cette pratique. De grands spécialistes des ressources halieutiques comme Philippe Cury en appel aussi à la prudence quant au débat sur les conséquences de la pêche électrique sur les écosystèmes marins.

Enfin, une forte mobilisation citoyenne et politique à vue le jour en France contre la généralisation de cette technique de pêche. Une tribune de 249 députés français de tous horizons politiques a récemment été publiée dans le Monde et appelait à interdire cette pratique. Le 11 janvier dernier, ce sont des chefs gastronomiques allemands, espagnols, français et italiens qui signaient un manifeste commun et s'engageaient à ne pas acheter de produits issus de cette pêche.

Humanité et Biodiversité sollicite l'amélioration des connaissances scientifiques sur le sujet afin d'établir un arbitrage politique le plus responsable possible pour la biodiversité. Cela d'autant plus que les écosystèmes marins, comme de nombreux écosystèmes terrestres, sont soumis à des pressions croissantes. Un programme de recherche mené par le Conseil international pour l'exploration de la mer, sur les impacts négatifs de la pêche électrique, doit être publié en 2019. Nous restons vigilants car rien n'est encore gravé dans le marbre, puisque suite à ce vote, le Parlement européen va rentrer dans une phase de négociation avec le Conseil et la Commission. Il s'agit donc pour notre association de suivre de près l'évolution des connaissances scientifiques sur le sujets ainsi que le parcours de cet amendement dans le processus législatif européen.

#### **A propos de l'association Humanité et Biodiversité**

Humanité et Biodiversité est une association loi 1901 présidée par Bernard Chevassus-au-Louis. Hubert Reeves en est le Président d'Honneur. Reconnue d'utilité publique, apolitique et non-confessionnelle, elle est agréée par le Ministère de l'Environnement et elle est reconnue représentative pour prendre part au dialogue environnemental.

Humanité et Biodiversité mène une action de plaidoyer pour faire émerger dans la société les défis posés par l'érosion de la biodiversité et propose des solutions pour y faire face, en conciliant les besoins de nos sociétés et de la diversité du vivant. Son credo: «Placer la biodiversité au cœur de nos sociétés». Avec ses adhérents, elle crée un réseau d'espaces favorables à la faune et à la flore : les OASIS NATURE.

#### **Contact presse**

Sandrine BELIER, Directrice : 06 13 67 05 92